

Ministère des Solidarités et de la Santé  
Madame Agnès BUZYN  
Ministre  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

Paris, le 11 septembre 2017

*Courrier recommandé avec avis de réception*

Madame la Ministre,

A la suite à notre interpellation de la section professionnelle des pharmaciens de l'ANDPC relative au refus de prise en charge de la formation concernant la vaccination grippale par les pharmaciens dans le cadre de l'expérimentation souhaitée par la législation, ceci à l'initiative de vos administrations centrales, nous venons d'être informés que ces mêmes administrations maintiennent leur refus selon le contact récent que nous avons eu avec la directrice de l'ANDPC.

Nous considérons cette position comme scandaleuse alors que vous-même avez lancé une initiative forte sur la prévention et connaissant votre implication sur le dossier de la vaccination.

Aussi, nous vous demandons instamment de permettre la prise en charge de ces formations au titre du DPC pour les pharmaciens des deux régions retenues pour l'expérimentation. Ceci d'autant plus que les éléments portés à notre connaissance font penser que le budget alloué à la pharmacie d'officine le permet.

En effet, non seulement le refus entraîne une non prise en charge, mais elle ne permet pas non plus de satisfaire aux obligations du DPC. Il est essentiel que nos confrères s'impliquent dans cette action et il est insupportable de voir tous les freins successifs mis à l'initiative de vos administrations centrales (DGS, DSS, DGOS) sur cette expérimentation.

Nous restons convaincus de l'importance de la réussite de ce projet en termes de santé publique et demeurons à votre dispositions pour en discuter.

Dans l'attente de votre décision positive à cette prise en compte,

Croyez, Madame la Ministre, en l'assurance de notre parfaite considération.

Philippe GAERTNER  
Président

Copie : M. Gilles de MARGERIE, directeur de cabinet  
M. Jacques-Olivier DAUBERTON, conseiller